

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL de FACULTÉ ORDINAIRE

du 30 juin 2025

Président de séance : M. C. VAUTROT- SCHWARZ

Présents, représentés :

Collège A : M. J. BOUDON, Mme S. CHARREIRE-PETIT, M. M. CROZET, Mme F. DURIEUX, Mme F. LABARTHE, M. J. LAPOUSTERLE, M. H. MATSOPOULOU, M. Y. PACLOT, M. C. VAUTROT-SCHWARZ

Collège B : Mme P. ABADIE, M. M-O. BARBAUD, M. U. BOLETTA, M. R. BRETT, M. E. DUBOIS, Mme A. FARINETTI, Mme J. GROFFE, M. P. GILLET, M. G. MEYLAN, Mme M. MESNIL, M. D. SADI, M. J.-N. SENNE, M. C. SIMEANT, M. F. STAROSTA DE WALDEMAR

Collège BIATSS : Mme M. CHOMETTE, M. A. RICARD, Mme. A. MALEC

Collège personnalités extérieures : M. P. ANTOINE, M. J.-P. ALLARDI, M. S. MORVAN, M. A. CHAMPIGNEUX, M. P. POMMAT, M. Ph. AMRAM,

Collège étudiants : M. E. MEKAOUI, M. M. BOISSEL, Mme E. CLERO

Invités : Mme F. BINOIS, M. P. BOUATHONG, Mme E. PENHOAT, M. B. BLOTTIN, Mme S. CORDEBARD, Mme A. PLUNKETT, Mme V. MICHAUD, M. E. DUBOIS, Mme R. MAISON, Mme S. MEDJKANE, M. G. MEYLAN, Mme I. METTE, Mme V. NICOLAS-HEMAR, M. J. PERANI, Mme C. REY, M. J. ROSE, M. D. SADI, M. J-N SENNE, Mme S. SUIHLI

Pouvoirs : Mme R. MAISON, M. J. LAPOUSTERLE, M. Ph. AMRAM

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal du conseil de faculté du 31 mars 2025 (vote)
- II. Actualités de l'Université Paris Saclay
- III. Actualités de la faculté Jean Monnet
- IV. Point financier : Vanessa Michaud
- V. Tarifs EAD et DU (vote)
- VI. Proposition de création d'un GT Référentiel
- VII. Présentation Formation Continue : Florent Pestre
- VIII. Calendrier des conseils de faculté
- IX. Rentrée
- X. Questions diverses

La séance est ouverte à 14 heures 05 en salle Imbert.

En préambule, Charles VAUTROT-SCHWARZ salue les membres du Conseil et les remercie pour leur présence.

Il informe l'ensemble des participants que le Conseil extraordinaire se tiendra le mardi 8 juillet 2025 à 10 heures.

Il invite les nouveaux membres du Conseil à se présenter.

Jean-Baptiste LAPOUSTERLE se présente comme professeur de droit privé. Il dirige à la fois le Centre d'études et de recherche en droit des matériels et le diplôme « Droit de la création et du numérique ».

Felipe STAROSTA DE WALDEMAR, maître de conférences en économie à l'université de Val-de-Marne, entame son premier mandat au conseil. Il est également responsable du Master I IEAS.

Maryse CHOMETTE se présente comme assistante à l'École de droit.

Florence DURIEUX, professeure en sciences de gestion, dirige la mention marketing.

Marc-Olivier BARBAUD se présente comme maître de conférences en droit privé.

Ugo BOLETTA, maître de conférences en économie, évoque sa toute première expérience au sein d'un conseil de faculté.

Marie MESNIL, maîtresse de conférences en droit privé, co-dirige le Master II « Droit de la responsabilité médicale et pharmaceutique ». Elle a commencé à l'université Paris-Saclay il y a deux ans après sept années passées à l'université de Rennes.

Anne PLUNKET, professeure d'économie, est responsable du master « Innovation, valorisation de la recherche ». Elle est également en charge de la recherche au sein de la faculté.

Enfin, Clarisse SIMEANT se présente comme maître de conférences en histoire du droit.

Charles VAUTROT-SCHWARZ salue chaleureusement les membres qui quittent leur fonction au sein du Conseil d'administration à l'issue de cette année universitaire : Rafaëlle MAISON, Pauline-Marie ABADIE, Damien SADI et Éric MEHAN.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 31 MARS 2025 (VOTE)

Le procès-verbal du Conseil de faculté du 31 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

II. ACTUALITES DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

Des documents sont projetés en séance.

Dans le cadre du passage de l'université Paris-Saclay à un grand établissement pérenne, Charles VAUTROT-SCHWARZ présente les dix modifications majeures du design institutionnel de l'université, soumises à l'approbation du Conseil d'administration (CA) du 8 juillet. Ces évolutions visent à corriger les asymétries identifiées depuis 2023 et à inscrire durablement l'organisation issue de la non-fusion décidée en 2022.

1. Clarification du statut des universités associées

Les universités d'Évry-Val d'Essonne et de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines deviennent officiellement « universités associées » et ne feront plus partie du grand établissement. Cette nouvelle relation, formalisée dans les statuts et dans un futur décret, marque l'abandon définitif de la fusion envisagée auparavant. Chacune conserve son identité juridique, tout en restant liée au grand établissement par une convention d'association.

2. Restriction du périmètre électoral

Le périmètre électoral des instances centrales (CA, CAC, CFVU, CR) se limite désormais aux seules composantes du grand établissement. Les personnels et étudiants des universités associées ne prennent plus part aux élections de ces instances, rompant avec la participation intégrée des anciens membres associés.

3. Intégration symbolique des universités associées

Pour maintenir un lien décisionnel, deux membres de droit - un par université associée - siégeront au Conseil d'administration (CA). Deux autres représentants par université seront intégrés au CAC (un au CR, un à la CFVU). Ces ajustements assurent une présence dans la gouvernance sans participation électorale directe.

4. Pérennisation du Comité de direction (CODIR) élargi et création de l'Alliance Paris-Saclay

Le CODIR élargi, qui regroupe les directions des grandes écoles, des composantes universitaires et les présidences des universités associées, est maintenu. Il constitue désormais le noyau décisionnel de l'Alliance Universitaire Paris-Saclay, structure informelle, mais stratégique, chargée de coordonner les politiques communes (IDEX, diplômes, réussite étudiante, etc.).

5. Modalités d'élection du président du Conseil d'administration (CA)

Seuls les élus et les PQE participent à l'élection du président du CA. Les deux membres de droit représentant les universités associées n'y prennent pas part. Cela crée une répartition de 22 élus et 20 PQE sur 42 votants, soit un équilibre de 55 % à 45 %. Bien qu'imparfaite, cette répartition est perçue comme un compromis politique acceptable.

6. Création d'un conseil restreint pour les composantes employeuses

Un conseil spécifique aux composantes universitaires et aux services centraux du grand établissement est mis en place. Bien qu'il ne puisse être désigné comme un second conseil d'administration, ce nouvel organe reçoit par délégation statutaire des compétences spécifiques. Il répond à une demande forte de reconnaissance de l'autonomie du périmètre employeur.

7. Révision de la composition du CA et de la parité élus/personnalités qualifiées extérieures (PQE)

La composition du conseil d'administration est désormais fixée à 44 membres : 22 élus, 20 PQE, et 2 membres de droit. Ce format formalise une répartition équitable entre élus et personnalités extérieures. Il reste à vérifier s'il suscitera l'adhésion lors du vote du 8 juillet.

8. Refonte de l'accréditation des diplômes de licence

L'école universitaire de premier cycle ne porte plus de diplômes. Elle se concentre désormais sur la politique de réussite des étudiants. L'Université Paris-Saclay accorde les diplômes du périmètre du grand établissement, tandis que les universités associées (Évry et Versailles) conservent leurs propres licences. Les masters (hors ceux spécifiques à Évry ou Versailles) et les doctorats relèvent toujours de Paris-Saclay. Ce changement améliore la lisibilité de l'offre de formation, notamment pour les candidats sur ParcoursSup.

9. Réglementation des signatures scientifiques

Seuls les laboratoires rattachés au grand établissement pourront désormais signer Université Paris-Saclay dans les publications scientifiques. Les laboratoires portés uniquement par les universités d'Évry ou Versailles devront afficher leur propre université. Cette mesure vise à prévenir les risques de « gaming » dans les classements internationaux, qui pourraient conduire à l'exclusion de Paris-Saclay des palmarès en cas de soupçon.

10. Stratégie de marque et cohérence des dénominations

Une réflexion est engagée sur les noms officiels et les usages de marque au sein de l'Alliance Paris-Saclay. L'emploi de désignations hybrides comme « Université d'Évry-Paris-Saclay », développé sans validation du grand établissement, est jugé problématique du point de vue de la loyauté institutionnelle. Un travail sera mené pour harmoniser la communication, respecter les identités propres, et préserver l'unicité de la marque Université Paris-Saclay, propriété exclusive du grand établissement.

Ce nouveau design institutionnel marque la fin de la phase expérimentale de Paris-Saclay et l'entrée dans une gouvernance clarifiée, stabilisée, construite autour d'une articulation souple entre un grand établissement consolidé et deux universités associées pérennes.

Désormais, les universités associées d'Évry et de Versailles ne font plus partie du grand établissement Paris-Saclay, mais restent engagées dans la politique doctorale de l'Alliance. Il est envisageable que les membres des jurys de thèse issus de ces établissements soient considérés comme internes Cependant, cette mesure dépendra des orientations futures.

Philippe GILLET s'interroge sur le maintien des co-directions des écoles doctorales en économie et management, notamment à l'université d'Évry.

Charles VAUTROT-SCHWARZ confirme leur pérennité, tout en annonçant une scission prochaine entre l'école doctorale de droit et celle d'économie-management.

Angélique MALEC questionne la stabilité des graduate schools.

Charles VAUTROT-SCHWARZ précise que, si elles ne changent pas formellement à ce stade, leur gouvernance devra évoluer pour s'aligner avec le nouveau design institutionnel du grand établissement, chef de file de l'Alliance. Un travail collectif sera nécessaire dans les mois à venir, notamment sur les compétences et la création de formations.

Rafaëlle MAISON déplore l'existence, un déséquilibre dans la composition du conseil d'administration, estimant que les grandes écoles y sont surreprésentées. Il est regrettable que les règles n'aient pas été réévaluées afin de mieux refléter le poids des universités dans la recherche.

Marc-Olivier BARBAUD demande si les conditions de majorité pour créer ou supprimer une composante ont été revues.

Charles VAUTROT-SCHWARZ indique que ce point n'a pas encore été discuté dans le cadre statutaire.

Enzo MEKAOUI précise que les élus étudiants ne sont pas favorables au projet actuel et envisagent d'amender le texte ou de voter contre lors du prochain conseil.

III. ACTUALITES DE LA FACULTE JEAN MONNET

Des documents sont projetés en séance.

Réorganisation EAD

Élodie PENHOAT rappelle que les examens à distance (EAD) étaient jusqu'alors pris en charge par le service de la formation continue et de l'apprentissage. Cette situation a généré une surcharge de travail importante pour les personnels des services, contraints de gérer simultanément la formation initiale et la formation continue. Lors de la prise de fonction de Florent PESTRE à la direction, un réajustement a été engagé afin de réintégrer l'EAD au sein de la formation initiale. L'idée a été d'attribuer à chaque service ses compétences respectives : le CREF pour les inscriptions administratives, le SEF pour les inscriptions pédagogiques et l'instruction, avec un accompagnement du SREP et du SAVE pour les aspects administratifs. Cette réorganisation, actée en février, demeure cependant ralentie par un déficit d'effectifs.

Pour la rentrée prochaine, une transition a été amorcée. Le support pédagogique de l'EAD a été confié à Sylvie CORDEBARD, nouvellement intégrée au SEF, avec l'appui de Dominique. Un renfort administratif a également été prévu du côté du SAVE, où une personne déjà en poste en contrat court devrait être pérennisée à compter du 1er septembre pour prendre en charge les inscriptions EAD. Du côté du SREP, un poste a été créé et pourvu en décembre 2025, ce qui permettra à terme de renforcer encore l'équipe.

Elodie PENHOAT indique que l'organisation est en train de se stabiliser pour disposer d'une équipe renforcée à la rentrée prochaine. Cette initiative vise à améliorer la gestion des épreuves à distance, dans un contexte d'élargissement de l'offre. La nouvelle organisation devra être validée en F4SCT le 17 juillet.

Élodie LOUBARESSE remercie l'ensemble des services, enseignants et responsables pédagogiques pour leur implication dans cette phase de transition complexe, marquée par la cyberattaque, qui a rendu les conditions d'enseignement à distance plus difficiles. Malgré le contexte, environ 600 étudiants supplémentaires ont été pris en charge, soit près de 10 % de la faculté.

Ugo BOLETTA fait part quant à lui de difficultés de coordination, dues à un manque de clarté dans la circulation des informations, souvent relayées de manière informelle. Il plaide pour une meilleure structuration de la communication à destination des responsables de formation.

En réponse, Élodie LOUBARESSE annonce la mise en place de nouvelles adresses génériques afin d'orienter plus efficacement les demandes.

Élodie PENHOAT précise enfin que l'absence de communication était liée au manque d'agents disponibles, rendant toute annonce prématuée.

Mouvement des personnels

Élodie PENHOAT rappelle que les mouvements de personnel administratif restent globalement équilibrés cette année, avec 11 départs pour 10 arrivées. Cependant, certaines directions seront fortement fragilisées à la rentrée, notamment le service financier et la communication. Les départs sont dus à des départs à la retraite, des réussites à des concours, ou à des volontés d'évolution professionnelle. Il est regrettable que les agents formés quittent ensuite l'université bien que cela fasse partie de la dynamique naturelle des carrières publiques. Actuellement, la répartition des effectifs de l'université se compose de 40 % de personnels contractuels et de 60 % de fonctionnaires.

Alexandre PICARD insiste sur l'effort des syndicats pour inciter les contractuels à passer les concours. Il souligne l'enjeu d'attractivité et les difficultés de recrutement, aggravées par des primes jugées trop faibles à Paris-Saclay. Cependant, les précédentes présidences justifiaient ce niveau de primes par le fait que l'université ne se situait pas à Paris intra-muros.

Anne PLUNKET confirme que le remplacement au service recherche reste très difficile, en raison notamment d'une rémunération peu compétitive pour un poste exigeant. Malgré des candidatures intéressantes, certains candidats se sont retirés au moment de l'annonce du salaire. Cependant, l'université a accepté de financer un poste d'ingénieur de recherche pour trois ans à titre expérimental.

Charles VAUTROT-SCHWARZ ajoute que l'absence de compétitivité salariale limite la capacité de recrutement, notamment face au secteur privé. Il est regrettable que les demandes d'ajustement soient rarement satisfaites.

Angélique MALEC estime que les commentaires relatifs aux disparités de rémunération sont très pertinents. Ces inégalités ne concernent pas seulement les différences entre les titulaires et les

contractuels. En effet, elles touchent également les écarts entre différents types de postes et de missions, ce qui fragilise l'équité au sein de l'université.

Charles VAUTROT-SCHWARZ annonce que Sandrine MAILLARD quitte la codirection de l'IEJ. La section 01 a été sollicitée pour la recherche de candidats au remplacement de Sandrine MAILLARD.

Marc-Olivier BARBAUD indique avoir reçu deux déclarations de candidature, celles de Jean-Pierre RELMY et Stéphane DETRAZ. La décision n'appartenant pas à la section 01, l'autorité de nomination, dont le doyen Charles VAUTROT-SCHWARZ fait partie, se prononcera afin de nommer le successeur de Sandrine MAILLARD.

Travaux et sécurité

- Les appels à projets réalisés

Elodie PENHOAT annonce que les portails d'entrée des bâtiments 54 et 56 Boulevard Desgranges ont été remplacés à la demande des étudiants, qui ont exprimé à plusieurs reprises un sentiment d'insécurité sur le campus. Ces derniers ont insisté pour que l'unique accès piéton soit maintenu, car il est le seul à être équipé d'une caméra permettant une identification claire des personnes entrant et sortant. Pour répondre à ces préoccupations, des financements ont été obtenus auprès de la DAPI.

D'autres améliorations ont suivi : les tables en bois, devenues vétustes, sales et potentiellement dangereuses, ont été retirées. En réponse à une suggestion étudiante, elles sont remplacées par des modèles en plastique recyclé. Une table de ping-pong a également été installée, bien qu'un dispositif pour gérer les raquettes et balles reste à définir.

L'éclairage extérieur, auparavant insuffisant sur certains chemins, a été renforcé avec des LED, notamment entre la bibliothèque et le bâtiment. Sur le plan énergétique, la chaudière du site de Sceaux a été entièrement changée. Celle de Fontenay doit être remplacée l'année prochaine. L'ensemble de ces interventions représente des travaux importants menés l'année précédente.

Concernant les salles de cours, Jordan VITRAT détaille que 21 salles ont été rénovées en 2024, avec 7 autres prévues cet été. L'objectif est d'uniformiser les équipements dans tous les bâtiments, avec un même système de vidéoprojection tactile, des stylets numériques et des notices d'usage identiques. Il insiste sur l'importance d'un usage simplifié pour les enseignants.

Philippe GILLET s'enquiert de l'existence d'un ancien système d'enregistrement des cours, qui était précédemment accessible dans certaines salles. Il regrette sa suppression, notamment pour les cours à distance.

Jordan VITRAT confirme que ce dispositif a été retiré, mais qu'il est techniquement possible de le réintégrer via les nouveaux appels à projets.

Alexandre PICARD rappelle que la gestion des enregistrements était coûteuse et peu utilisée, ce qui avait motivé l'arrêt du service.

- Les appels à projets en cours

Elodie PENHOAT rapporte que deux projets ont récemment été financés. Le premier concerne la salle Imbert, très utilisée par les associations, mais dépourvue d'équipements audiovisuels. Elle sera dotée de micros au plafond, d'une caméra intelligente pouvant zoomer sur l'orateur ou filmer l'ensemble de la salle, et d'un système de projection numérique. La mise en service sera effective en septembre, pour un coût total de 20 276,87 euros.

Le second projet vise la rénovation complète de la salle Gaudemet pour un coût total de 82 276,87 euros : murs, plafonds et sols seront refaits et la salle sera entièrement insonorisée. Elle sera équipée de trois plans de caméra, d'un écran de retour et d'un système de captation et de diffusion adapté aux soutenances de thèse, visioconférences et événements hybrides.

Un projet parallèle concerne l'espace du CROUS. Plusieurs financements ont été obtenus : pose d'un grillage pour sécuriser les installations, achat de mobilier neuf (tables, chaises, tableaux avec prises intégrées), ajout de panneaux acoustiques au plafond, et rénovation de l'éclairage. Un problème a été rencontré lors de l'installation du réseau : en raison de la longueur de la salle (plus de 100 mètres), il a fallu prévoir des échafaudages et des travaux complexes pour tirer les câbles et ajouter des bornes Wi-Fi. L'ouverture aux étudiants est prévue mi-septembre, de 15h à 21h, sauf les jours de colloque dans la salle attenante, qui obligeront à démonter la veille.

Ugo BOLETTA exprime un besoin d'espace de convivialité pour les professeurs en économie. En effet, il est inconfortable de recevoir collègues ou intervenants extérieurs dans les bureaux partagés, gênant les collègues en visioconférence.

Charles VAUTROT-SCHWARZ reconnaît la pertinence de cette remarque, mais rappelle les contraintes d'espace. En effet, aucun espace ne peut être réservé spécifiquement à un groupe, mais chaque laboratoire pourra envisager une salle de convivialité dans l'espace qui lui sera alloué.

IV. POINT FINANCIER : VANESSA MICHAUD

Budget 2025 de la faculté

tableau du budget à insérer

Élodie PENHOAT présente le budget 2025, construit à partir des besoins réels en fonctionnement, investissement et ressources humaines, conformément à la demande formulée entre 2022 et 2024. Un montant de 4,19 millions d'euros a été demandé en engagement, pour 3,54 millions en capacité de paiement. Toutefois, à l'issue du dialogue avec la direction, 438 635 euros ont été supprimés, dont plus de 400 000 euros au titre d'arbitrages, et des abattements supplémentaires de 3 à 5 % appliqués au fonctionnement et à l'investissement. Les coûts ont principalement affecté la logistique et la rémunération des cours complémentaires, compromettant l'équilibre global.

Élodie PENHOAT souligne que les hausses de coûts sur certains marchés comme le chauffage (400 000 euros) réduisent fortement les marges de manœuvre, rendant l'année plus difficile malgré un budget nominalement proche de 2024. Concernant l'école doctorale, la faculté ne contribue pas financièrement cette année, mais conserve un budget dédié de 16 000 euros. Elle alerte également sur la montée en charge des budgets AGS, avec une augmentation notable en droit (154 000 euros) et en management (185 000 euros), ce qui mobilise le service financier, actuellement tenu par une seule personne.

S'agissant de la recherche, Élodie PENHOAT rappelle que seuls 50 % des crédits récurrents ont été utilisés en juillet, et incite les équipes à engager rapidement leurs dépenses pour éviter une reconduction budgétaire amoindrie. Un rappel est fait concernant l'arrivée imminente des 20 % restants, non encore crédités.

Jean LAPOUSTERLE s'interroge sur la ventilation des fonds, notamment pour l'IEDP, estimant les frais de gestion importants.

Enfin, CHARLES VAUTROT-SCHWARZ déplore l'exigence d'un budget à l'équilibre alors que les charges sont incompressibles, et conclut que l'exercice reste avant tout politique.

V. TARIFS EAD ET DU (VOTE)

Élodie LOUBARESSE introduit les réflexions menées autour de l'évolution de l'offre de formation à distance (EAD), en insistant sur deux volets : l'évolution pédagogique et la stratégie tarifaire. Les formations proposées sont souvent moins onéreuses que celles des établissements concurrents, ce qui interroge sur leur positionnement, d'autant plus que nombre d'étudiants choisissent ces formations pour la notoriété de la marque Paris-Saclay. L'EAD ne relève pas *stricto sensu* de la formation continue (FC), et la logique tarifaire ne peut pas être celle de la couverture intégrale des coûts comme en FC. Néanmoins, l'objectif est de tendre vers l'équilibre financier, notamment en intégrant les coûts liés à la rémunération des enseignants.

Désormais directrice des formations EAD pour la faculté, Élodie LOUBARESSE rappelle qu'elle poursuit le travail engagé l'année précédente avec les responsables de l'EAD en droit et en économie-gestion, ainsi que les services administratifs. Malgré une année difficile, notamment en raison de la cyberattaque, les formations ont été assurées, les examens réalisés, et les relevés de notes diffusés. L'équipe a aussi travaillé à l'harmonisation des pratiques administratives, dans le cadre de la réorganisation du service.

Sur le plan tarifaire, une série d'augmentation est proposée. Les frais d'inscription passeraient à 1 200 euros pour les étudiants de L1 à M1, tandis que le tarif du redoublement serait relevé à 800 euros (contre 450 euros auparavant). Le tarif des M2 reste à 1 500 euros, mais le redoublement y serait également facturé 800 euros. Parallèlement, le tarif pour les publics FC passerait de 5 000 euros à 6 000 euros, ce montant étant souvent couvert par des financements CPF ou employeurs. Ces ajustements visent à rapprocher les pratiques locales de celles observées dans des établissements comparables.

Élodie PENHOAT présente les évolutions réglementaires. Autrefois votés par le conseil d'administration, les tarifs sont désormais cadrés par la présidence à partir de notes transmises par les directions, chaque composante devant appliquer ces consignes. Aucune directive spécifique n'a encore été transmise concernant les formations initiales (FI), mais les composantes doivent tout de même proposer des tarifs cohérents à faire remonter. À titre transitoire, certaines augmentations modestes ont été décidées localement, comme l'ajout de 10 euros sur les frais d'inscription à l'IEJ et la création de frais de dossier de 50 euros, appliqués à tous, y compris les boursiers.

La gratuité pour les boursiers, principe général à l'université, a parfois pour effet néfaste un absentéisme massif, notamment à l'IEJ, qui compte environ 600 inscrits. La mise en place de frais fixes vise donc aussi à responsabiliser les inscrits. Une réflexion similaire est en cours sur l'EAD, où une participation de 25 % serait demandée aux étudiants boursiers.

Élodie LOUBARESSE précise que cette mesure est juridiquement incertaine et qu'une demande d'éclairage a été adressée à la DSF, restée sans réponse à ce jour.

S'agissant des cours de FLE (Français Langue Étrangère), les tarifs sont augmentés de 20 euros, tant pour les préparations aux certifications que pour les modules de remise à niveau. Des droits spécifiques continuent de s'appliquer aux étudiants extra-européens en mobilité, qu'ils soient inscrits à Paris-Saclay ou non. Pour les modules à la carte en formation initiale, les augmentations restent marginales.

Élodie PENHOAT mentionne également que les DU récemment créés doivent appliquer les tarifs validés par la CFVU. Ainsi, certains diplômes sont alignés sur le tarif plancher de 373 euros (formation initiale) ou 1 125 euros (formation continue).

Par ailleurs, une clarification s'impose concernant des prestations historiques facturées aux étudiants : accès à des fonds documentaires, participation à la promotion du diplôme, ou acquisition de matériel pédagogique.

Élodie PENHOAT s'interroge sur la pertinence de faire payer séparément des services déjà inclus dans la scolarité. Une révision est prévue l'an prochain pour assurer cohérence et transparence.

Concernant la formation continue, la règle imposée par la DFTLV est de construire des formations autosuffisantes. Le coût complet d'une heure de formation est estimé à 300 euros, incluant rémunération des enseignants, usage des locaux, matériel, chauffage et charges administratives. Cela implique, par exemple, qu'un DU de 100 heures doive générer au moins 30 000 euros de recettes. Une grille de calcul type (ou « matrice financière ») est désormais utilisée pour construire les formations, avec validation de la DFTLV avant passage en CFVU. Trois DU ont été bâties cette année selon cette logique : le DBA (25 000 euros), le DU en droit de la bourse (5 000 euros) et celui en IA et technologies (4 500 euros). Les anciens DU ne sont pas soumis rétroactivement à cette matrice, mais des seuils d'ouverture ont tout de même été calculés.

Enzo MEKAOUI précise qu'une résolution sera votée au prochain CA pour déléguer au président la fixation des tarifs, le CA se limitant à voter une politique-cadre. Une clarification est attendue sur la centralisation des remontées tarifaires.

Mathieu CROZET interroge sur les seuils d'ouverture des DU et sur les modalités de distinction entre formation initiale et continue.

Florent PESTRE rappelle que la FC s'applique en cas de financement par un employeur ou d'aménagement spécifique du calendrier. La distinction ne repose ni sur l'âge ni sur le statut académique.

S'agissant du développement de certificats de formation courts (3 à 5 jours), ces derniers sont plus simples à organiser et souvent plus rentables. Cette stratégie s'aligne sur les objectifs de la DFTLV et permettrait une diversification de l'offre sans nécessiter la création de nouveaux DU complexes à mettre en place.

Élodie PENHOAT attire aussi l'attention sur la nécessité de réajuster les tarifs de certaines formations courtes. Par exemple, un cycle de 35 heures en droit de l'entrepreneuriat et du numérique est facturé 1 000 euros, alors que la grille tarifaire préconisée mentionne 15 000 euros. D'autres intervenants soulignent que, par rapport au privé, ces prix sont très modérés, justifiant une révision à la hausse.

Clarisse SIMEANT précise qu'en formation continue, des heures sont comptabilisées dans le service d'enseignement, même si elles relèvent d'un usage plutôt qu'un cadrage formel. Certains cours de FI sont parfois perçus comme FC, ce qui complique les règles d'imputation. Il est nécessaire de repenser les modalités d'incitation et de valorisation du travail des enseignants dans ces dispositifs. Il serait peu motivant de monter des DU qui génèrent des recettes importantes sans bénéfice clair pour les équipes pédagogiques, ni articulation explicite avec les objectifs collectifs.

Mathieu CROZET plaide pour l'élaboration d'un cadre de répartition des services à l'échelle de la faculté, tenant compte des formations « de base », des formations rémunératrices, et des contraintes spécifiques de chaque section. A défaut, la multiplication des DU risque de déséquilibrer l'ensemble du système sans assurer de bénéfice collectif.

Charles VAUTROT-SCHWARZ reconnaît la pertinence de cette analyse et insiste sur la nécessité d'adosser toute stratégie de développement à une réflexion sur les moyens humains, notamment en postes d'enseignants et d'agents. Il met en garde contre la tentation de créer des postes sur ressources propres sans garantie de pérennité.

Grâce à l’implication de Florent PESTRE et de Élodie PENHOAT, le service de formation continue a été intégralement reconstruit. Il est aujourd’hui stabilisé, à la fois en termes humains et fonctionnels. Cela ouvre la voie à une seconde étape : l’affinage de la stratégie, fondée sur des fondamentaux solides.

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l’unanimité des votants.

En tant que doyen, CHARLES VAUTROT-SCHWARZ conclut en remerciant l’ensemble des équipes pour le travail accompli, tout en appelant à poursuivre la structuration stratégique dans une logique partagée, durable et réaliste.

VI. PROPOSITION DE CREATION D’UN GT REFERENTIEL

Charles VAUTROT-SCHWARZ propose la création d’un groupe de travail sur le référentiel de la faculté, devenu inadapté depuis 2018 face aux charges croissantes pesant sur les responsables de formation et de section.

Élodie LOUBARESSE évoque l’instauration en 2023 d’un plafonnement des heures EAD à 50 heures de TD, qui a permis des économies sans retour négatif. Elle suggère de le reconduire temporairement et d’explorer un nouveau forfait de 20 à 50 heures.

Mathieu CROZET insiste sur la nécessité d’une approche globale pour éviter des rémunérations incohérentes et maîtriser l’équilibre budgétaire.

Philippe GILLET souligne la difficulté de chiffrer précisément le coût d’une formation selon les statuts des intervenants.

Raphaël BRETT accepte de coordonner le groupe de travail.

VII. PRÉSENTATION FORMATION CONTINUE : FLORENT PESTRE

Charles VAUTROT-SCHWARZ introduit le sujet de la formation continue en soulignant l’importance du travail accompli depuis la reprise du département en situation critique. Il invite Florent PESTRE à présenter les avancées.

Florent PESTRE explique que le département était désorganisé, sans équipe structurée ni facturation suivie en formation continue. Dans un effort de restructuration, trois priorités ont été fixées : reconstruire l’équipe, réorganiser les activités, et relancer la facturation. Huit mois plus tard, six agents sont en poste, une responsable a été recrutée, les créances partiellement récupérées et l’EAD réintégrée à Sceaux. Il est primordial de stabiliser l’équipe et de formaliser les procédures.

VIII. CALENDRIER DES CONSEILS DE FACULTÉ

Charles VAUTROT-SCHWARZ présente le calendrier des futurs conseils de faculté, précisant qu’ils suivent un rythme classique, avec quatre sessions par an, auxquelles peuvent s’ajouter des conseils extraordinaires.

Le premier est fixé au 29 septembre, précédé d’un bureau le 15 septembre, le second au 15 décembre, le troisième au 30 mars, et le dernier au 29 juin, chaque conseil étant précédé d’un bureau préparatoire deux semaines avant.

Mathieu CROZET propose d’augmenter la fréquence des conseils tout en les raccourcissant, en suggérant également de les organiser le matin pour faciliter la participation des membres.

Charles VAUTROT-SCHWARZ se dit ouvert à cette évolution, tout en soulignant que le format actuel suit une tradition ancienne à la faculté Jean Monnet, même si d'autres facultés comme celle d'Orsay tiennent un conseil mensuel.

Mathieu CROZET insiste sur l'utilité d'un rythme plus régulier, permettant de chaîner les sujets d'une séance à l'autre.

Charles VAUTROT-SCHWARZ propose donc de conserver dans un premier temps les quatre réunions annuelles, en y ajoutant des conseils extraordinaires si besoin. En effet, il est particulièrement difficile de mobiliser régulièrement les quarante membres du conseil. Il rappelle que la densité des informations à transmettre justifie parfois la durée des réunions, notamment dans une université de l'ampleur de Paris-Saclay. Il reste cependant ouvert à un changement d'horaire si cela fait consensus, en évoquant l'option d'un début de matinée.

Julien BOUDON appuie la nécessité d'adapter les horaires aux contraintes des jeunes parents, soulignant les difficultés rencontrées par ceux qui doivent récupérer leurs enfants.

Charles VAUTROT-SCHWARZ reconnaît lui-même être concerné et se montre compréhensif. Il propose de l'organisation actuelle à maintenir titre transitoire, tout en restant à l'écoute de propositions alternatives.

S'agissant de la désignation des personnalités qualifiées extérieures (PQE), Charles VAUTROT-SCHWARZ envisage un conseil extraordinaire en juillet pour statuer rapidement sur ces nominations.

Julien BOUDON conteste cette précipitation, invoquant le manque de temps pour consulter et solliciter les personnes concernées, particulièrement en période estivale. Il propose d'organiser cette désignation début septembre, afin de disposer de l'été pour y réfléchir collectivement.

Charles VAUTROT-SCHWARZ rappelle que ce point est connu depuis mi-mai, et qu'un temps de préparation conséquent a déjà été offert. Il conteste les affirmations selon lesquelles le sujet aurait été découvert récemment, affirmant que plusieurs membres avaient été informés.

Alexandre RICARD évoque un manque d'anticipation, affirmant que la liste des BIATSS est déjà prête, car ce travail se prépare en amont.

Jean LAPOUSTERLE souligne que la nouvelle composition du conseil impose de laisser un temps d'installation aux nouveaux membres pour qu'ils puissent proposer sereinement des noms, sans précipitation.

Marc-Olivier BARBAUD déplore à son tour le délai très court, tout en concédant que la question de la désignation était connue.

Raphaël BRETT propose une solution de compromis : reconduire les PQE qui souhaitent poursuivre et accorder du temps pour désigner les autres ultérieurement.

Julien BOUDON soutient cette démarche, insistant sur la nécessité d'une réflexion collective sur la base de réponses des actuels membres.

Charles VAUTROT-SCHWARZ maintient qu'il ne s'agit pas d'une précipitation, que certaines désignations relèvent d'institutions connues, et que l'organisation du conseil de rentrée nécessite que tout soit en place dès juillet.

Jean LAPOUSTERLE évoque un calendrier insuffisamment communiqué et propose une réflexion apaisée durant l'été.

Enzo MEKAOUI considère cette désignation comme une démarche classique et prévisible, d'autant que les mandats des PQE sont déjà techniquement déchus, bien qu'ils puissent être prolongés jusqu'à leur remplacement.

La tenue d'un Conseil d'administration extraordinaire le 9 juillet pour la désignation des PQE est adoptée à la majorité des votants.

IX. RENTREE

Clarisse SEMIANT détaille l'organisation de la rentrée des L1 en deux temps : un premier accueil institutionnel à Sceaux et Orsay avec le doyen et les responsables pédagogiques, puis deux amphithéâtres d'information animés par les services de la faculté et l'Institut du DAC. Elle remercie les collègues mobilisés.

Charles VAUTROT-SCHWARZ questionne la pertinence d'une rentrée solennelle, rappelant son coût élevé de 45 000 euros et l'intérêt de consacrer cette somme à la création de postes. Il propose de l'abandonner et la remplacer par une cérémonie symbolique pour les diplômés de licences.

Enzo MEKAOUI estime qu'il serait plus cohérent de célébrer la fin de parcours des étudiants, et non une étape intermédiaire, puisque la licence n'est plus considérée comme un aboutissement.

Philippe GILLET abonde en ce sens : une partie des étudiants poursuivent en master à la faculté sans se sentir concernés par une cérémonie, tandis que d'autres la quittent, rendant leur participation incertaine.

Face à ces arguments et à la charge de travail de la nouvelle responsable communication, Charles VAUTROT-SCHWARZ conclut qu'il est préférable de ne pas organiser de rentrée solennelle cette année.

L'annulation de l'organisation de la rentrée solennelle est adoptée à l'unanimité des votants.

X. QUESTIONS DIVERSES

Philippe GILLET s'interroge sur le maintien de la fête des personnels du 3 juillet, prévue de longue date, alors qu'une invitation tardive a été reçue pour un événement simultané à Saclay organisé par la présidence.

Charles VAUTROT-SCHWARZ confirme que la fête locale est maintenue, les commandes étant déjà passées. Il précise que les deux événements ne sont pas incompatibles, l'un se tenant à midi et l'autre durant l'après-midi.

Raphaël BRETT regrette le délai d'information tardif, qui ne facilite pas la logistique, surtout pour un déplacement à Orsay.

Philippe GILLET acquiesce et rappelle que la décision est désormais actée.

Concernant la répartition des postes d'ATER, Jean-Baptiste LAPOUSTERLE relaie les inquiétudes de la section de droit privé. Historiquement dotée de quatre postes, la section de droit privé n'en a plus que trois. Cette situation ne permet pas d'assumer la charge réelle de travaux dirigés. Il plaide pour un retour à l'équilibre initial ou, à défaut, l'adoption de critères objectifs liés au volume d'enseignement.

Raphaël BRETT rappelle que la précédente répartition dépendait aussi du nombre de détachements, qui a aujourd'hui diminué, réduisant les marges de redistribution.

Marc-Olivier BARBAUD propose que le conseil ait chaque année une visibilité précise sur les groupes de TD pris en charge par chaque section, afin d'ajuster équitablement les attributions.

Clarisse SEMIANT évoque le cas des enseignements de méthodologie, souvent assurés par les ATER d'histoire du droit, faute de volontaires des autres sections. Elle rappelle ses sollicitations infructueuses auprès des sections droit privé et public, malgré un besoin partagé.

Marc-Olivier BARBAUD suggère d'intégrer explicitement ces missions dans le service des ATER, quitte à les conditionner à l'obtention du contrat.

Jean-Baptiste LAPOUSTERLE affirme la nécessité d'une meilleure coordination entre sections et sur l'instauration d'un partage plus équitable de ces charges.

Clarisse SEMIANT confirme que l'objectif est de ne pas céder cette responsabilité uniquement à la section d'histoire du droit.

Concernant la question de la répartition des bureaux, Charles VAUTROT-SCHWARZ propose de renvoyer l'analyse à la commission de recherche, afin de dresser une cartographie des espaces occupés par chaque laboratoire. Les revendications sont légitimes, mais les limites structurelles sont réelles : les bâtiments sont saturés et ne peuvent être étendus. Aucun laboratoire n'est favorisé, comme l'illustre le cas de l'IDEP, qui ne dispose que de deux « bulles » collectives, sans bureaux attitrés.

Marc-Olivier BARBAUD confirme que son laboratoire est également sans bureaux depuis des années, et soutient la démarche pour une répartition plus juste.

Enfin, Alexandre RICARD, fort de son expérience en commission F3SCT à Orsay, avertit que tout calcul de superficie doit être fait selon les normes nationales, qui incluent aussi les couloirs, sanitaires, et prennent en compte l'occupation réelle des espaces. Une préparation rigoureuse en amont de cette réflexion est nécessaire.

Charles VAUTROT-SCHWARZ conclut sur l'importance de cette question, tout en rappelant qu'elle relève d'un équilibre difficile à trouver, dans un contexte immobilier contraint et commun à tous.

La séance est levée à 18 heures 21.

Index

Nous nous signalons que nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'orthographe des noms et termes suivants :

DBA	10	l’Institut du DAC.....	13
-----------	----	------------------------	----